

## FORMATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE A LA GESTION COLLECTIVE (CAGeC)

### COMMUNIQUE DE LANCEMENT

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) lance la première édition de la formation au Certificat d'Aptitude à la Gestion Collective (CAGeC). Le Programme se déroulera sur une période de six mois, **de septembre 2019 à mars 2020**. Il sera structuré en trois parties :

- Première partie (**septembre à novembre 2019**) : Enseignements à distance.
- Deuxième partie (**du 06 janvier au 14 mars 2020**) : Les cours magistraux et les travaux dirigés qui se dérouleront à l'Académie de Propriété Intellectuelle Denis Ekani de l'OAPI, au Cameroun. Ils seront suivis d'une évaluation écrite et orale.
- Troisième partie (**du 15 au 31 mars 2020**) : deux semaines de stage pratique dans un Organisme de gestion collective au Cameroun avec élaboration d'un rapport de stage.

### OBJECTIF ET CONTENU

Les cours visent à donner une connaissance approfondie de la gestion collective des droits d'auteurs et droits voisins et sont dispensés par d'éminents professeurs et de praticiens dans ce domaine, ainsi que par des experts en questions liées à la gestion collective. Les sujets couverts incluent :

#### **Enseignements a distance**

- UED-1 : Droit d'auteur et droits connexes (DL 201)
- UED-2 : Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des organismes de gestion collective (DL 503).

#### **Enseignements en présentiel**

- UEP-1 : Propriété littéraire et artistique appliquée à la gestion collective
- UEP-2 : Introduction à la documentation
- UEP-3 : Procédures de documentation
- UEP-4 : Perception des redevances
- UEP-5 : Répartition des redevances

- UEP-6 : Techniques contractuelles appliquées à la gestion collective
- UEP-7 : Contrôle des organismes de gestion collective
- UEP-8 : Economie et fiscalité des OGC
- UEP-9 : Initiation aux procédures
- UEP-10 : Economie et fiscalité des organismes de gestion collective
- UEP-11 : Stage pratique au sein d'un organisme de gestion collective

## **DIPLOME**

Au terme de la formation, les candidats admis aux examens recevront le Certificat d'aptitude à la gestion collective (CAGeC) décerné par l'OAPI aux noms des partenaires.

Les autres recevront une attestation de participation sous la condition d'une assiduité aux cours et le dépôt du rapport de stage.

## **CONDITIONS D'ADMISSIBILITE**

La formation est ouverte :

- au personnel des organismes de gestion collective ;
- aux responsables d'organismes du droit d'auteur ;
- aux titulaires de droits sur les œuvres de l'esprit et sur les objets de droits voisins, lorsque ceux-ci sont impliqués dans le fonctionnement des organismes de gestion collective ;
- aux utilisateurs professionnels des œuvres de l'esprit.

Le niveau requis pour être admis à recevoir cette formation est : Bac+2 années universitaires. Il s'agit des personnes titulaires d'un BTS ou d'un DEUG, ainsi que de tous les autres postulants ayant validé leur 2<sup>e</sup> année universitaire, notamment dans les domaines suivants :

- Droit
- Economie
- Gestion
- Comptabilité
- Informatique
- Documentation

L'admission peut également se faire sur la base de la validation d'acquis professionnels.

## **INSCRIPTION**

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- un formulaire de demande d'admission dûment rempli disponible sur le site Internet de l'OAPI
- un curriculum vitae détaillé ;
- une copie certifiée du diplôme ou du document équivalent requis ;
- une lettre de recommandation émanant du supérieur hiérarchique le cas échéant ;
- une attestation d'aptitude de la langue française pour les ressortissants des pays non francophones ;
- une lettre de motivation.

Les dossiers de candidature sont adressés à l'Académie de Propriété Intellectuelle Denis Ekani de l'OAPI et doivent parvenir au plus tard le **15 Août 2019** à l'adresse suivante :

**Académie de Propriété Intellectuelle Denis Ekani (APIDE)**

**BP : 887 Yaoundé (Cameroun)**

**Tél. (237) 222 20 57 67 / 222 20 57 00**

**Fax : (237) 222 20 57 27 / 222 20 57 21**

**E-mail : [oapi@oapi.int](mailto:oapi@oapi.int) / [apide@oapi.int](mailto:apide@oapi.int)**

Les candidats retenus seront officiellement informés de leur sélection par courrier électronique au plus tard le **20 Août 2019**. Aucune correspondance individuelle ne sera adressée aux candidats non retenus.

### **CAPACITE D'ACCUEIL ET OFFRE DE BOURSE**

Le nombre de places pour la formation est limité à 10. Les places seront attribuées en fonction de la pertinence des dossiers et de la capacité des candidats à financer les frais de scolarité, de voyage et de séjour durant la phase présentielle de la formation, à Yaoundé (Cameroun).

Des bourses couvrant les frais d'inscription, de transport aérien et de séjour à Yaoundé pourront être offertes par l'OAPI.

Les Organismes de gestion collective, les administrations de tutelle et les partenaires sont encouragés à sponsoriser des candidats.

Les candidats qui obtiendront une bourse de l'OAPI en seront informés par l'Académie.



**Le Directeur général,**

19 JUL 2019

  
**Denis L. BOHOUSSOU**